

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 25-2026

OBJET : Lancement d'un marché de travaux pour la réhabilitation d'appartement dans la ferme Terrier

L'an deux mil Vingt-six et le vingt un Mai,

A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 13 mai 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ;, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAI ; François BAILLY

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des appartements de la ferme Terrier Il propose de lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique. Le marché sera composé de plusieurs lots : - réseaux humides et secs, maçonnerie, isolation, menuiseries, électricité, plomberie sanitaire, chauffage.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

Vu l'article L2123-1 et R.2123-4 à R. 2123 -6 du Code de la Commande Publique,

- Décide du lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché relatif à la réhabilitation des appartements de la ferme Terrier.

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

11 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.
 Le Maire,
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture